



# Commune de Champillon : élaboration du PLU

## Compte-rendu de la présentation du diagnostic aux PPA

16/09/2015

### Personnes invitées

**Présents** : Voir annexe

**Excusés** : Voir annexe

**Absents** : STAP, DREAL, Conseil Régional, CCI, SDIS, ONF, PNR, Ay, Hautvilliers

### Etat initial de l'environnement

Après une introduction de M. le Maire, M. Luneau, CDHU, présente un résumé du diagnostic et de ses enjeux, indiquant que le diagnostic complet peut être envoyé à chacun à la demande.

Les questions suivantes sont posées et les précisions suivantes apportées :

- M. Sene, SCOTER : le SRCE est-il intégré au diagnostic ?
- Il sera intégré une fois approuvé. En l'état, il n'y aura pas de problèmes de compatibilité du PLU avec le dit-document.
- M. Laroche, CD51 : la commune a-t-elle en sa possession le PAC ?
- Oui.
- Il faudra bien préciser dans le diagnostic que les « coteaux, maisons et caves de Champagne » font désormais partie du patrimoine mondial de l'UNESCO.
- La commune rappelle à ce sujet que les panoramas paysagers de la commune englobent un territoire très vaste et peuvent perdre de leur intérêt suite à des projets de communes tiers, en prenant l'exemple de la zone d'activités de Dizy.
- M. Fedouai, DDT, rappelle que la commune est touchée par de nombreuses contraintes et qu'il faudra être vigilant quant à la rédaction du PADD afin de ne pas apporter de nouvelles contraintes.
- M. le Maire indique que l'objectif de la commune n'est pas d'avoir un développement urbain et démographique fort mais plutôt de préserver le cadre de vie, les paysages et l'architecture traditionnelle de la commune.
- Il rappelle également la tradition des briqueries présentes sur la commune, notamment à Bellevue.

### Fonctionnement urbain

- M. le Maire indique qu'un turn-over important est présent sur la commune, avec environ 15 foyers qui changent tous les ans, avec environ 5 ventes par an.
- Concernant l'emploi, le projet Royal Champagne doit amener la création d'environ 100 emplois, dont 70 nouveaux.
- Concernant les déplacements, la commune étudie actuellement la faisabilité d'un sentier viticole faisant le tour du village, s'appuyant sur le réseau de voies et chemins existants.
- De même, elle souhaite aménager un chemin permettant de relier pour les piétons le village au Royal Champagne, en s'appuyant sur une sente communale existante.

- La commune demande si le classement de terrains constructibles prend en compte les demandes de classement de terrains en AOC Champagne.
- Mme Monnier, INAO, répond que des études concernant les nouveaux classements sont en cours mais que rien ne transparaît actuellement. Il faut aujourd'hui se concentrer sur l'existant.
- M. Fedoui et Mme Barré indiquent à la commune qu'elle est toujours grévée par des DUP concernant les captages en eau potable alors que ceux-ci ne sont plus en fonctionnement. Il serait donc souhaitable que la commune se rapproche de l'ARS afin de demander le déclassement de ces captages. Ces captages peuvent engendrer des difficultés à bâtir dans le cadre du PLU.
- La commune indique qu'elle ne souhaite pas déclasser ces captages et que dans l'état actuel des choses, les périmètres existants ne bloquent pas la construction.\*
- M. Fedoui indique également que le taux de boisement est très faible sur le territoire communal et que la thématique des EBC devra être abordée.
- M. Luneau répond qu'en effet, elle sera abordée au moment du zonage et que des réflexions ont déjà été menées dans le cadre des ateliers de travail sur le diagnostic.
- M. Laroche s'interroge sur l'absence de zones humides.
- En réalité, il existe bel et bien une zone humide le long du ruisseau, mais qui ne touche que les coteaux viticoles, n'ayant donc pas d'impact sur le projet de PLU.
- M. Monnier indique qu'il faudra être vigilant quant au classement des vignes en zone U.
- La commune s'interroge sur les règles permettant d'éviter des aménagements peu esthétiques dans les coteaux viticoles dans le cadre de l'UNESCO.
- Le PLU ne peut pas réglementer les travaux et aménagements de petite superficie.
- M. Sene indique que les services du syndicat SCOTER vont présenter l'articulation de la charte UNESCO avec les autres réglementations.

## Suite de la procédure

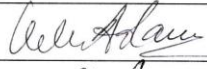











Les réunions de travail sur le PADD sont prévues :

- 16 octobre 2015 à 09h30
- 27 novembre 2015 à 09h30.

# PCU CHAMPILLON

Réunion du 16/09/15

Ordre du jour : Présentation du diagnostic aux PDA.

Nom	Organisme	Mail	Signature
ADAM M.M.	mairie	mm.adam@neuf.fr	
PHILIPPONNAT Charles	mairie	philipponnat@wanadoo.fr	
COUVERT Celine	Département Seine	celine.couvert@seine.fr	
LAROCHE Dominique	Dept Haute CIP co	dominique.laroch@maire.fr	
Semé Jérôme	SCOPER - CCEPC	jerome@ccepc.fr	
FEDAoui hakim	DDT - chargé	hakim.fedoui@maire.gouv.fr	
BARRE Alice	DDT	alice.barre@maire.gouv.fr	
MONNIER Catherine	INAO	c.monnier@inao.gouv.fr	
COFFRE Pascal	CHAMPILLON	p.coffre@champillon.com	
CREPIN Jean-Louis	CHAMPILLON 17 Adjoint	jp.crepin@champillon.com	
BEGUIN Marc	Mairie	jm.beguin@champillon.com	
LONEAU B.	CDHU	benjamin.loneau@cdhu.fr	

Monsieur le Maire  
MAIRIE  
9 rue Henri MARTIN  
51160 CHAMPILLON

Châlons-en-Champagne, le 16 septembre 2015

Monsieur le Maire,

Suite à votre courrier concernant la présentation du diagnostic du plan local d'urbanisme de Champillon, nous vous informons qu'il ne nous sera pas possible d'assister à la réunion qui se tiendra le 16 septembre.

**Objet**  
Plan Local d'Urbanisme

Nous vous prions de nous excuser de ne pouvoir être présent à votre réunion.

**Référence**  
Lettre du 21/07/2015

Nous serions heureux d'être récipiendaire des documents qui seront présentés lors de cette réunion, ainsi que du compte-rendu qui sera fait de la réunion.

**Dossier suivi par**  
Pôle T.H.E.

Et nous ne manquerons pas, le cas échéant de vous faire parvenir nos éventuelles remarques à leur sujet.

**Copies à :**  
- Bureau d'études CDHU  
- Direction Départementale  
des Territoires

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments très distingués.

**Siège Social**

Complexe agricole du Mont Bernard  
Route de Suippes – CS90525  
51009 Châlons-en-Champagne Cedex  
Tél : 03 26 64 08 13  
Fax : 03 26 64 95 00  
accueil-chalons@marne.chambagri.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Siret 185 102 514 000 14  
APE 9411Z  
[www.marne.chambagri.fr](http://www.marne.chambagri.fr)



Le chargé d'étude  
Fabrice LEPRINCE



Bonjour,

Nous avons bien reçu votre invitation à participer à une réunion de présentation concernant l'élaboration du PLU sur la commune de CHAMPILLON.

Le CRPF souhaite être consulté et destinataire des documents relatifs à l'élaboration de ce dossier. A cet effet, nous serions intéressés pour recevoir les documents relatifs à la présentation du 16 septembre prochain.

Vous en remerciant par avance,



---

**Centre National de la Propriété Forestière**  
Délégation Régionale de Champagne-Ardenne  
*Maison Régionale de la Forêt du Bois*  
Complexe Agricole du Mont Bernard - Rte de Suijpes  
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE  
☎ 03.26.65.18.25 - 📠 03.26.65.47.30  
<http://www.cnpf.fr/champagneardenne>

Bonjour Monsieur,

Je vous informe que le Président de la Chambre de Métiers de la Marne, Michel BOUALNT, ne participera pas à la présentation du diagnostic communal qui se tiendra le 16 septembre à la mairie de Champillon.

Vous souhaitant bonne réception de ces informations.

Cordialement,

**Estelle FAUCHEUX**  
Assistante de Direction  
Chambres de Métiers et de l'Artisanat de la Marne  
68 Boulevard lundy – 51062 REIMS CEDEX  
03 26 40 21 35



**Chambres de Métiers  
et de l'Artisanat**

---

Marne



PREFET DE LA MARNE

Direction départementale de la cohésion sociale  
et de la protection des populations

*Service santé et protection des animaux, protection de  
l'environnement*

Bureau de la protection de l'environnement, sous-produits  
et alimentation animale

Adresse postale et accueil du public :  
Cité administrative Tirlet  
51036 Châlons-en-Champagne Cedex  
Tél : 03 26 68 62 73  
Fax : 03 26 70 54 99  
Mél : [ddcspp-sv@marne.gouv.fr](mailto:ddcspp-sv@marne.gouv.fr)

Affaire suivie par :  
Hervé DUFOUR

Tél. : 03 26 68 62 85

NRéf : HD/CG 2015-01656  
Réf/A :  
Vréf :

La directrice départementale de la cohésion sociale et  
de la protection de l'environnement

à

Monsieur le Directeur  
Conseil Développement Habitat Urbanisme  
11, rue Pargeas  
10000 TROYES



Objet : Réunion du 16 septembre 2015 - Elaboration PLU CHAMPILLON


Châlons-en-Champagne, le 22 juillet 2015

Monsieur le Directeur,

J'ai le regret de vous informer que je ne pourrai pas assister à la réunion concernant l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de CHAMPILLON le 16 septembre 2015.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la directrice départementale,  
Le vétérinaire inspecteur



Hervé DUFOUR